

Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau Un instrument politique et technique à adapter à la politique de site

Mai 2014

Lieux de coordination entre les universités, les organismes et les collectivités territoriales, les MSH doivent répondre à de nouvelles exigences dans le cadre de leurs missions et de leur positionnement. Ce rapport contient les orientations proposées par le Groupe d'Activité Multi-Opérateurs d'ATHENA consacré aux MSH et à la politique de site.

Ce texte résulte de plusieurs consultations et de deux séances de discussions au sein du GAMO « Politique de site et MSH » sur la question des MSH. Encore sous la forme d'un document de travail, il a vocation à être discuté au sein des différents opérateurs de recherche impliqués, puis validé sous sa forme finale par le directoire de l'Alliance ATHENA.

A propos de l'Alliance ATHENA

Espace de concertation, de médiation et de coopération entre toutes les institutions, l'Alliance ATHENA a pour mission d'améliorer les dynamiques du système de recherche et de bâtir une réflexion prospective de long terme sur le domaine des sciences humaines et sociales.

Président : Jean-Emile Gombert
Déléguée générale : Françoise Thibault

Alliance Athena
190 avenue de France
75 013 Paris
www.allianceathena.fr

Table des matières

I Introduction	4
II Retour sur la feuille de route des infrastructures 2012 - 2020	6
III Dynamique enclenchée avec le développement des infrastructures	8
\ Déployer	8
\ Mutualiser	9
IV Propositions	10
\ Incuber	10
\ Fédérer	11
V Bibliographie	14
Annexe 1 - Les infrastructures en SHS	15
Annexe 2 - Composition du GAMO Politique de site	17

I / Introduction

Depuis quelques années, les actions menées (opérations Campus, mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Programme Investissements d'Avenir) ont entraîné d'importantes dynamiques de site incitant les différents acteurs à s'organiser afin de coordonner leur stratégie de recherche et de transfert en multipliant les partenariats entre eux et avec leur environnement économique et social. La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche de juillet 2013 prévoit la mise en place d'un contrat de site pluriannuel entre les opérateurs d'un territoire donné, organisés en Communauté d'Universités et d'Etablissements, et le ministère.

Instruments de transformation des sciences humaines et sociales basés sur l'interdisciplinarité et le développement de la logique de projets, les Maisons des Sciences de l'Homme sont, par nature, ancrées sur les territoires. Elles ont été pensées comme des lieux d'un partenariat fort entre les universités, les organismes (en particulier le CNRS) et les collectivités territoriales.

A l'origine de cette politique était défendue l'idée de déconcentrer les forces de recherche en SHS trop fortement présentes sur Paris et de fait de plus en plus déconnectées du développement de l'offre de formation universitaire. L'appui du CNRS dans une démarche de convergence scientifique et de complémentarité de moyens a fait des MSH des instruments reconnus pour le développement de la recherche en région. Grâce notamment à leur conseil scientifique composé de personnalités extérieures au site, bon nombre d'entre elles constituent, pour les instances locales, un dispositif préparé à accompagner efficacement le développement de la Stratégie Régionale de Recherche en Sciences Humaines et Sociales.

Aujourd'hui, en moyenne un tiers du budget est apporté par les collectivités territoriales, en majeure partie par le biais des Contrats de Projet Etat Régions. Ainsi, de nombreuses MSH, au sein d'un processus qu'elles ont elles-mêmes participé à construire, s'inscrivent sans ambiguïté dans une politique territoriale. La politique de réseau que développe l'ensemble des MSH au sein d'une UMS (CNRS/FMSH) « Réseau National des MSH » autorise la mise en œuvre de synergies sur des périmètres étendus, importants pour la diffusion des innovations et complémentaires des politiques de sites.

Contexte :

Les MSH sont activement soutenues au début des années 2000 par le ministère en charge de la recherche et le CNRS ;

Les MSH se sont développées dans le cadre d'une politique de réseau ;

22 MSH sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Les MSH accueillent 170 ingénieurs ou techniciens du CNRS et 100 des universités (hors FMSH) ;

Les MSH se caractérisent par leur grande diversité de taille et de situation : l'implication des universités et du CNRS varie selon l'ancienneté et le processus de leur constitution ;

Les MSH sont majoritairement organisées en Unité mixte de Service et de Recherche (USR) ;

La situation de Paris est spécifique en raison de la présence de la Fondation MSH et de grands établissements de recherche qui concentrent 60 à 70% des forces de recherche en SHS ;

2 MSH, fortement thématiques (MOM à Lyon et MAE à Nanterre), cumulent 1/3 des 170 postes CNRS.

L'ancrage territorial des MSH dans des sites scientifiques fortement différents a rendu difficile la création d'un modèle très normé. La prise en compte des évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche invite à renforcer les exigences en direction des MSH afin qu'elles assurent chacune un ensemble de missions indispensables à la vie des sites. Tout en conservant les acquis de cette première phase de politique territoriale en SHS, le présent texte propose, en réponse aux nouvelles exigences, une évolution des missions des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) et de leur positionnement dans les organisations de sites.

II / Retour sur la feuille de route des infrastructures 2012 - 2020

A l'issue d'un large processus de concertation, les Maisons des Sciences de l'Homme et leur Réseau National¹ ont été inscrits par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme Infrastructures de Recherche (IR) dans la Stratégie Nationale 2012-2020 sur les Infrastructures de Recherche (SNRI-IR)².

Les infrastructures de recherche sont définies par la communauté européenne comme : "The term 'research infrastructures' refers to facilities, resources and related services used by the scientific community to conduct top-level research in their respective fields, ranging from social sciences to astronomy, genomics to nanotechnologies". La SNRI-IR précise les critères à satisfaire au niveau national pour être reconnu « Infrastructure de Recherche ».

L'inscription d'infrastructures SHS dans la SNRI-IR prend acte de la présence des SHS dans une dynamique de structuration transversale à l'ensemble des champs scientifiques. Elle prend aussi acte de l'aboutissement d'une politique d'implantation des MSH sur l'espace métropolitain et prépare un nouvel équilibre, combinant l'ancrage territorial des Maisons et l'interconnexion croissante des sciences humaines et sociales au plan national et international.

La généralisation des outils numériques de travail et l'importance du nombre d'unités de recherche en SHS confèrent au double maillage territorial rendu possible par les MSH et leur réseau des avantages majeurs en termes d'accompagnement à la recherche, de financement et de structuration de l'activité scientifique.

1 Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) depuis 2006.

2 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/strategie-nationale-infrastructures-de-recherche-2012-2020.html>

Critères pour les Infrastructures de Recherche – SNRI-IR 2012-2020

Outil (ou dispositif) possédant des caractéristiques uniques identifiées par la communauté scientifique utilisatrice comme requises pour la conduite d'activités de recherche de haut niveau,

L'infrastructure peut conduire une recherche propre, et/ou fournir des services à une communauté d'utilisateurs (intégrant les acteurs du secteur économique) présente sur le site ou interagissant à distance,

L'infrastructure doit disposer d'une gouvernance identifiée, centralisée et effective, et d'instances de pilotage scientifique,

L'infrastructure doit être ouverte, accessible sur la base de l'excellence scientifique évaluée par les pairs au plan international ; elle doit donc disposer d'instances d'évaluation adéquates,

L'infrastructure dispose d'un plan de financement et doit être en mesure de produire un budget consolidé,

Une infrastructure de recherche est souvent un lieu privilégié de collaboration avec le secteur économique, notamment dans les phases de conception, d'ingénierie et de mise en service, mais également par la possibilité de lever des verrous technologiques conduisant ainsi à des innovations.

III / Dynamique enclenchée avec le développement des infrastructures

La reconnaissance comme Infrastructure de Recherche a nécessité en 2012 une première montée en exigence sur les compétences apportées par les MSH et leur réseau à la communauté scientifique. Ceci s'est traduit par une action portée dans deux directions essentiellement :

Déployer

Un ensemble de nouvelles compétences portées par les MSH sont à considérer dans un positionnement vertical, qui consiste à déployer et ancrer territorialement les dispositifs nationaux que sont :

les Très Grandes Infrastructures de Recherche en SHS,

le Consortium de Valorisation Thématique SHS

la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN).

Parce que ces dispositifs nationaux sont souvent coordonnés à des dispositifs européens, les MSH doivent ainsi faciliter l'accès des communautés scientifiques aux dynamiques européennes sur les infrastructures de recherche (forum européen consacré aux infrastructures de recherche, ESFRI, et volet « infrastructures » du programme Horizon 2020).

Assurant plus qu'une simple fonction de « relais », les MSH doivent favoriser le développement des dispositifs nationaux, et donc à la fois de pratiques innovantes et de standards nationaux et européens, en cohérence avec les actions des sites dont elles peuvent alimenter efficacement la stratégie de développement.

Les MSH ont d'ores et déjà bien répondu à ces sollicitations : en 2013, trois participent à la TGIR PROGEDO³, cinq consortiums de la TGIR HUMANUM s'appuient sur des MSH⁴ et neuf MSH ont apporté leur soutien à des réponses à l'Appel à Projet du CVT d'ATHENA pour l'organisation d'actions de valorisation en région⁵.

³ Caen, Lille, Lyon

⁴ Caen, Aix-Marseille, Dijon, Nanterre (MAE), Tours et Lyon (MOM)

⁵ Nantes, Toulouse, Aix-Marseille, Lille, Paris Nord, Bretagne, Dijon, Poitiers, Aquitaine

La moitié des MSH disposent de plateformes de production de documents numériques qui les positionnent comme des acteurs de l'Information Scientifique et Technique. Elles sont en mesure d'accroître leur présence dans le domaine de la « numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR » (BSN5). Elles jouent un rôle important dans BSN4 « Archives ouvertes » notamment en promouvant HAL-SHS et BSN6 « archivage pérenne ».

En remplissant cette mission de déploiement-relais, les MSH sont simultanément au service d'une action territoriale et d'une action de mise en cohérence nationale qui participe à l'effort de spécialisation thématique demandé aux MSH et à l'effort de rationalisation des plateformes à l'échelle nationale (logiciels de cartographie, drones pour l'archéologie, numérisation...).

Mutualiser

Cette deuxième ligne de force, plus classique, concerne la capacité d'une MSH à proposer des services mutualisés d'appui à la recherche à l'ensemble des unités de recherche qu'elle couvre, CNRS et universitaires. Si cette fonction autour des services ne doit pas confisquer l'ensemble des missions d'une MSH, la capacité à mutualiser des services (informatique, gestion, valorisation, aide aux montages de projets, information scientifique et technique, ...) entre des unités regroupées au sein d'un même bâtiment donne à une MSH une dimension souvent absente dans les Fédérations de Recherche sans mur. Les contraintes budgétaires actuelles rendent la mutualisation incontournable pour maintenir une qualité d'environnement et de service nécessaire à une recherche de haut niveau. La MSH est ainsi souvent devenue le lieu d'accueil des chercheurs étrangers⁶ ou bien le lieu de gestion de certains contrats.

Au-delà des économies d'échelle, la mutualisation encourage des solutions hyper-compatibles qui favorisent l'échange (interopérabilité des données) et le décloisonnement. Un important travail est réalisé depuis 2012 par le Réseau National des MSH qui a mis en réseau des plateformes dans le domaine de la géomatique, de l'archéologie ou encore de la numérisation. Un label « plateforme technique » a été créé sur la base de critères stricts. L'articulation de certaines de ces plateformes avec les actions des TGIR est en cours, par exemple avec le développement de Plateformes Universitaires des Données. Enfin, avec plusieurs programmes transversaux dans le champ des humanités numériques (Caen, Lyon, Aix-Marseille, Lille, ...) et des Centres de Documentation mutualisés, les MSH sont des points d'entrée privilégiés pour développer des solutions innovantes dans le domaine de l'Information Scientifique et Technique.

La diversité des configurations nécessite de tenir compte prioritairement du contexte du site pour définir les services les plus appropriés à développer dans la MSH.

⁶ 11 MSH ont accueilli des chercheurs étrangers entre 2007 et 2010. Les plus importantes ont été la MSH de Nantes avec 282 mois-chercheurs sur la période et la MSH Paris Nord avec 144 mois-chercheurs.

IV Propositions

Au-delà de la dynamique en cours qui agit essentiellement au niveau des infrastructures de services, il convient de préciser le rôle à donner aux MSH en matière d'animation de la recherche. Le Réseau National des MSH a élaboré en 2006 une charte des MSH sur la base de cinq principes fondamentaux⁷ qui, en raison de la grande diversité des situations, est insuffisante pour garantir la qualité et la cohérence du dispositif.

Les 5 principes fondamentaux des MSH

Interdisciplinarité

Internationalisation

Dynamique Interinstitutionnelle

Implantation territoriale

Identité scientifique

Deux missions essentielles doivent être plus clairement assumées par les MSH pour qu'elles puissent collectivement occuper la place qui leur est confiée.

Incuber

Les profondes modifications qui touchent la recherche sur projets avec l'approche par Défis de Société, encouragent à demander aux MSH de faciliter l'incubation de recherches à forte innovation et prise de risque, qu'elles soient internes au champ des SHS ou conduites avec d'autres secteurs disciplinaires. Plus qu'elles ne le font aujourd'hui, les MSH doivent s'organiser autour d'une logique de transversalité par rapport aux unités, en capacité de cristalliser des initiatives de recherche qui alimentent le cœur scientifique des unités sans pour autant se situer à l'intérieur de celui-ci. Cette position doit être partagée et portée par les directeurs d'unités de recherche qui pourront alors considérer la MSH comme un instrument sur lequel ils peuvent compter pour le développement scientifique de leur unité. Les MSH doivent en particulier constituer des dispositifs de soutien aux projets interdisciplinaires portés par les jeunes chercheurs et organiser éventuellement les formations nécessaires. En ce sens, les liens que peuvent construire les MSH avec les Ecoles Doctorales sont importants. Cette

⁷ <http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article11>

position d'incubateur interdisciplinaire suppose de positionner les MSH comme des outils d'une politique scientifique interinstitutionnelle partagée entre les domaines prioritaires des stratégies régionales de recherche, des universités et des organismes. Avec leurs solides structures - Comité de Pilotage et Conseil Scientifique - elles sont en mesure d'être des passeurs entre les stratégies de recherche locales et régionales, nationales et européenne.

Fédérer

En la matière, deux types d'actions doivent être envisagés.

- La première consiste à fédérer des unités d'un site pour un projet particulier, en vue d'atteindre un poids scientifique suffisant pour légitimer un leadership national et une visibilité internationale. La MSH exerce alors un rôle de coordinateur pour le projet dont le périmètre et les objectifs doivent être clairement précisés. Ce rôle, déjà tenu par quelques MSH (Caen, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Nantes) qui ont coordonné soit des réponses au Programme Investissement d'Avenir, autant sur les volets Laboratoires d'Excellence qu'Equipements d'Excellence, soit des projets européens, doit être renforcé. Cette mission est particulièrement pertinente pour des projets interdisciplinaires dont le partenaire SHS réunit plusieurs unités de recherche de champs différents.
- La deuxième action, liée à la mise en œuvre de la politique de site, conduit à proposer que les MSH jouent un rôle important dans l'animation et la structuration de la communauté scientifique SHS du site. Il ne s'agit pas de créer un niveau hiérarchique supplémentaire mais d'affirmer l'existence d'un espace qui permette de garantir cette coordination. Cette mission est de loin la plus complexe à mettre en œuvre. Elle requiert un travail de proximité entre la direction de la MSH et les responsables des politiques de recherche des établissements engagés sur chaque site, ainsi qu'un travail préalable avec les directeurs des unités de recherche afin de préciser les plus-values qu'ils sont en droit d'attendre d'une MSH ainsi positionnée. Sur ce point, il faut rappeler que la mise en œuvre des MSH a correspondu à une politique très volontariste du CNRS qui souhaitait alors marquer son implication sur les sites de recherche universitaire. Avec la thématisation des MSH, il s'agissait pour le CNRS de faire état de choix scientifiques et d'accompagner le développement de l'instrumentation dans tous les domaines des sciences humaines et sociales.

Cette nouvelle ambition suppose qu'une MSH soit associée aux dispositifs d'animation et de programmation scientifique et ait, au sein de chacune de ses tutelles, des positions institutionnelle et fonctionnelle adaptées.

Les MSH ne sont pas des unités de recherche, mais des structures de mutualisation et de coordination. Plusieurs statuts peuvent être envisagés : composantes ou regroupements de composantes des universités ou des Communautés d'Universités et d'Etablissements. Les

MSH de Dijon, Caen, Nice par exemple ont déjà le statut de composante. Elles peuvent aussi être en charge, au niveau du site, de fonctions transversales. Le directeur de la MSH de Dijon est correspondant des SHS pour la SATT, la région Bretagne implique la MSH et son conseil scientifique dans l'organisation des allocations de recherche régionales SHS, ou encore la MSH de Clermont-Ferrand représente le collegium LSH du PRES. Ces évolutions nécessitent de faire évoluer les organes de gouvernance des MSH afin qu'ils répondent à certaines exigences communes aux structures transversales de ce niveau, par exemple la présence d'élus dans les conseils. Elles nécessitent également d'accélérer le regroupement de certaines MSH afin d'épouser les nouveaux périmètres des COMUE ou des régions et de clarifier le périmètre d'action de chaque MSH.

Un tel projet suppose que chaque partenaire s'engage quant aux ressources apportées, il suppose également une professionnalisation de la fonction de directrice ou directeur de MSH.

En guise de synthèse, le tableau ci-après présente l'ensemble des missions et actions qui devraient être conduites au sein de chaque MSH.

	Mission des MSH	Ancrage territorial	Passage à l'échelle	Éléments d'action
Déployer	Implantation des TGIR	Infrastructure régionale pour les données numériques SHS (Plateforme Universitaire des Données)	Participation à la dynamique internationale autour des données SHS (TGIR, ERIC)	Labellisation de plateformes numériques Participation aux actions régionales sur les données
	Implantation de BSN	Cohérence des pôles éditoriaux et accès à l'IST	Participation aux différents segments de BSN	Mutualisation des ressources éditoriales Formation des équipes et doctorants
	Accès au CVT ATHENA	Interface CVT/SATT/ Unités/Services de Valorisation	Coordination CVT et Réseau des MSH	Implication des responsables de valorisation
Mutualiser	Mutualisation de services et de plateformes	Plateformes partagées	Réseaux métiers ; Réseau de plateformes	Repérage du potentiel Identification de nouvelles plateformes Coordinations Mutualisation de nouveaux services
Incuber / Fédérer	Incubation interdisciplinaire	Alimenter les priorités de recherche régionales / de site	Pré-projet ANR ou européen ; Défis de Société	Veille Coordination Financements incitatifs Aide au montage de projets
	Animation scientifique	Participation à la stratégie de site	Participation à la Stratégie Nationale	Structuration d'initiatives Veille Indicateurs Coordination

V Bibliographie

- [0] Site internet du Réseau National des MSH : <http://www.msh-reseau.fr>
- [1] Commaille Jacques (dir.) (2006), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, La Documentation française, Paris.
- [2] Alain d'Iribarne (2006) *Les SHS françaises ont-elle trouvé leur nouveau compromis productif ?*, *La vie de la recherche scientifique*, n°364, janv/fév/mars 2006 (http://www.msh-paris.fr/actualites/lettre-fmsh/lettre00/images/2-3_VRS364_DIRIBARNE.PDF)
- [3] Alain Supiot (2001) *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF, Paris. (<http://www.msh-reseau.fr/IMG/pdf/5967.pdf>)
- [4] Marie-Claude Maurel & Edouard Husson (2010) *Pour des sciences humaines et sociales au cœur du système d'enseignement supérieur et de recherche*, Rapport du Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences Sociales (CDHSS), septembre 2010. (http://www.msh-reseau.fr/IMG/pdf/rapport_definitif_cdhss_sept2010_157946.pdf)
- [5] Congrès du Réseau National des MSH « Les SHS du XXème au XXIème siècle », Caen 6-7/12/2012. (http://www.canal-u.tv/video/la_forge_numerique/les_shs_du_20e_au_21e_siecle.10982)
- [6] Pierre Rouillard (2006) *Les Maisons des sciences de l'homme entre acquis et impératifs*, *La vie de la recherche scientifique*, n°364, janv/fév/mars 2006 (http://www.msh-paris.fr/actualites/lettre-fmsh/lettre00/images/2-3_VRS364_ROUILLARD.PDF)
- [7] Jacques Commaille (2012) *Les vertus du « glocalisme » dans la politique d'internationalisation de la recherche en sciences humaines et sociales*, *Perspective* (8) p.22, <http://rfiea.fr/publications/les-vertus-du-glocalisme-dans-la-politique-d-internationalisation-de-la-recherche-en-sc>
- [8] « Stratégie Nationale sur les Infrastructures de Recherche 2012-2020 », Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/strategie-nationale-infrastructures-de-recherche-2012-2020.html>.
- [9] Bertrand Jouve (2013) *Maisons des Sciences de l'Homme et Politique de Site*, *La lettre de l'InSHS* (24), juillet 2013, p6 (http://www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettre_info24.pdf).
- [10] Françoise Thibault & Bertrand Jouve (2012) *Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales*, rapport de l'Alliance ATHENA, sept. 2012 (<http://www.allianceathena.fr/sites/default/files/telechargements/athena-infrastructures-sciences-humaines.pdf>)

ANNEXE 1

LES INFRASTRUCTURES EN SHS

Parmi les trois ensembles d'infrastructures distingués dans la SNRI-IR, deux ensembles concernent les SHS : les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et les Infrastructures de Recherche (IR).

Notre objectif est d'organiser les IR et les TGIR dans une cohérence d'ensemble avec les unités de recherche et les consortiums européens, que l'on peut probablement rapprocher de l'organisation « Tier 0 (centre européen) / Tier 1 (centres nationaux) / Tier 2 (mésocentres) / Tier 3 (unités de recherche) » bien connu des informaticiens pour l'organisation des centres de calculs.

Le niveau européen est essentiellement représenté par les ERIC (European Research Infrastructure Consortium) inscrits sur la feuille de route ESFRI, le niveau national par les deux TGIR Huma-Num et PROGEDO, le niveau régional (mésocentres) par les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) essentiellement.

La réussite du dispositif nécessite à la fois d'assurer chaque niveau et la complémentarité des différents niveaux.

- Cinq ERIC concernent le dispositif français : DARIAH (Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities) pour la construction de standards concernant les données qualitatives, CESSDA (Consortium of European Social Science Data Archives) pour la diffusion et l'accès à des données quantitatives à l'échelle européenne et en particulier des statistiques publiques, ESS (European Social Survey) pour la production de données quantitatives en Sciences Sociales relatives aux comportements, attitudes et croyances (grandes enquêtes), SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) pour les données santé/vieillessement et CLARIN (Common Language Resources and Technology Infrastructure) pour la production de corpus de linguistique écrits et parlés. Le CNRS porte l'ERIC DARIAH qui comprend 15 pays et le CNRS représente la France dans l'ERIC CESSDA et est au « board of directors ». L'entrée de la France dans l'ERIC ESS nouvellement signé est encore possible et est en discussion au niveau ministériel. Il en est de même pour l'ERIC SHARE. La participation française à cette construction européenne des infrastructures (hors ESS et SHARE) représente un engagement annuel de près de 2M€ pour l'instant entièrement assuré sur le budget des TGIR.

- Deux TGIR : Huma-Num et Progedo. La TGIR Huma-Num est le service provider français (nœud français) de l'ERIC DARIAH. Elle est un acteur majeur de mise en place de l'interopérabilité entre les données numériques qualitatives et de services associés. Elle s'appuie pour l'instant sur le CINES pour l'archivage pérenne et le Centre de Calcul de l'IN2P3 pour la grille de services, ainsi que sur 12 consortiums (pour la plupart disciplinaires) et 21 MSH répartis sur tout le territoire et en charge de produire les corpus aux standards européens. Les demandes de la communauté scientifique, autant sur l'archivage que sur les services, sont en fortes augmentations et laissent craindre une insuffisance de l'offre à courts termes. La TGIR PROGEDO est le service provider de l'ERIC CESSDA . Elle comprend un département « diffusion » qui est le nœud français du CESSDA et un département « production » qui organise les participations françaises aux grandes enquêtes européennes (ERIC ESS et SHARE notamment). Elle s'appuie sur les MSH, 3 EQUIPEX et quelques UMR spécialisées.
- Deux IR : le Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme et NEFIAS (Network for Internationalizing Advanced Science). Le réseau des MSH est un Groupement d'Intérêt Scientifique depuis 2006. Il regroupe 21 MSH qui sont pour 19 d'entre elles des Unités de Service et de Recherche du CNRS. Ces MSH fédèrent 75% des unités SHS françaises.

ANNEXE 2

Composition du GAMO Politique de site

Responsable

- Bertrand JOUVE, Directeur adjoint scientifique – CNRS

Membres

- Michel AUDIFFREN, Président du Gis Réseau National des MSH
- Fabienne BLAISE, Présidente de l'Université Lille 3
- Pascal BULEON, Directeur de la MRSH Caen
- Christophe CHOSEROT, Vice-Président en charge de l'ESR de la région Lorraine
- Jacques COMMAILLE, Président du comité d'orientation de l'Alliance ATHENA
- Sophie DUCHESNE, Présidente du conseil scientifique de l'Inshs – CNRS
- Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes
- Brigitte MARIN, Directrice de la MMSH
- Jean-Luc MAYAUD, Président de l'Université Lumière Lyon 2
- Bernard POULIQUEN, Vice-Président de la région Bretagne en charge de l'ESR
- Denise PUMAIN, Présidente du Conseil Scientifique du réseau nationale des MSH
- Isabelle THIS SAINT-JEAN, Vice-Présidente de la région Ile-de-France en charge de l'ESR
- Jean TKACZUK, Président de la commission ESR de la région Midi-Pyrénées
- Pierre-Paul ZALIO, Président de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan

ATHENA

\ alliance nationale des
sciences humaines et sociales

Alliance ATHENA
190 avenue de France
75013 Paris

www.allianceathena.fr